



**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL
DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322
14 403 BAYEUX
Tél : 02.31.92.54.93
E-Mail : accueil@smismb.fr

**BUREAU SYNDICAL
EN DATE DU 10 JUIN 2025
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE**

Le bureau légalement convoqué le 22/05/2025 s'est réuni le **mardi 10 juin 2025** à 18h00, au SMISMB sous la présidence de Frédéric RENAUD, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. DE BELLAIGUE Antoine, M. JAMIN Loïc, Mme LE BUGLE Sylvie, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone,

EXCUSE : M. DUVAL Jean, M. PESQUEREL Yohann,

COMPTE RENDU DE REUNION

I – APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le Président demande l'approbation du compte rendu du Bureau Syndical du **21/01/2025**. Il invite les membres présents à faire connaître leurs éventuelles observations.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II- RESSOURCES HUMAINES

1) CST : Résultats des élections professionnelles

Lors des élections qui ont eu lieu le 22 avril dernier, 61.54% des agents ont voté soit 32 sur 52 électeurs.

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus, après désignation par le représentant habilité par chaque organisation syndicale :

Nom de la liste	Organisation syndicale nationale de rattachement	Titulaires	F/H	Suppléants	F/H
FA-FPT	FA-FPT	1. VALENTINIS Alain	H	1. ADAM Anthony	H
FA-FPT	FA-FPT	2. TESTU Ludivine	F	2. LEBARBIER Katia	F
FA-FPT	FA-FPT	3. FAUTRAS Ludovic	H	3. GUEDE David	H

Représentants de la collectivité	
Titulaires	Suppléants
RENAUD Frédéric	DE BELLAIGUE Antoine
LE BUGLE Sylvie	JAMIN Loïc
COLLET Bertrand	CAPPELEN Guy

2) Nouvel organigramme

- **Partie technique**

Pour une plus grande efficacité hiérarchique dans l'attribution des tâches du quotidien la cellule de soutien technique (composée des assistants d'exploitation et lavage des bennes) et les agents de maintenance (dénommés assistants techniques des usagers) sont rattachés au responsable des collectes.

Un poste de chargé de prévention et secrétariat technique est rattaché au responsable du pôle technique (préalablement chargé de gestion des déchets et études) qui lui-même voit l'intitulé de son poste évoluer pour le positionner comme responsable hiérarchique de pôle technique, ce qu'il assume déjà dans les faits en grande partie.

- **Partie administrative**

Le gestionnaire technique et audit (ex-coordonnateur des points d'apport volontaire) est rattaché au responsable des affaires générales. Son rôle évolue vers un élargissement du contrôle terrain de la fiabilité des informations contenues dans nos logiciels des usagers et des contenants qui permettent la prise en compte de la part variable de notre future tarification incitative.

Par ailleurs, nous envisageons la création d'un poste spécifique de gestionnaire des usagers et redevance spéciale pour tenir compte de la masse de travail inévitable que conduit la gestion des professionnels au travers de cette redevance. Nous devons revoir le seuil de production qui conduit à être catégorisé comme professionnel soumis à la redevance spéciale. Nous estimons qu'il devrait y en avoir environ 800 à 1000.

Soumis pour avis à notre CST le 10 juin, cet organigramme devra être validé par délibération de notre prochain comité syndical du 30 juin.

3) Participation employeur exceptionnelle pour l'agent HUE Michel

Vu la délibération n°2024-028 correspondant à l'adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance,

Considérant que l'agent était en arrêt maladie au moment de la migration de son contrat individuel en contrat collectif au 01/01/2025, celui-ci ne peut donc bénéficier de la participation employeur,

Toutefois, l'agent en ayant bénéficié déjà avant grâce à son contrat individuel, il est donc délicat de lui retirer maintenant alors que celui-ci sera d'ici la fin d'année en retraite,

Par conséquent, le Président demande à verser exceptionnellement une participation employeur sur son contrat prévoyance individuel jusqu'à la radiation des effectifs prévue en fin d'année.

Une délibération de bureau syndical est donc nécessaire pour lui maintenir la participation employeur d'ici son placement en retraite.

4) Mouvement de personnel

Vu la vacance de poste de l'agent Lambert radié des effectifs fin 2024

Vu l'échéance du contrat CAE de Monsieur MONNIOT en date du 31/05/2025

Vu la déclaration de vacances effectuée auprès du CDG

Notre choix s'est porté sur notre agent Monniot Renaud ayant le profil parfait pour ce poste (expérience de 2 ans dans notre collectivité, et a obtenu son permis C lors de son contrat)

Par conséquent, il est nommé stagiaire à compter du 01/06/2025 au 2^{ème} échelon du grade d'adjoint technique

III- FINANCES

• Décision modificative n°1

Il nous faut prévoir des financements supplémentaires sur le budget 2025.

Tout d'abord, en section d'investissement : un montant de 180 000€ est nécessaire pour continuer le réapprovisionnement en bacs de nos professionnels. De plus, le renouvellement du serveur était inscrit au budget 2025 mais le marché lancé récemment nous montre une évolution des prix (+15 000€). Enfin, l'achat d'une BOM d'occasion pour un montant de 80 000€ est à prévoir en raison de mise à la réforme de nos 2 BOM (une BOM accidentée et une autre trop vieillissante pour effectuer des réparations importantes)

En ce qui concerne la partie fonctionnement : nous devons prévoir la location d'une BOM sur 5 mois afin de palier la mise à la réforme de 2 BOM. Par ailleurs, en raison de l'évolution de notre organisation des collectes avec le prestataire afin de répondre à la demande des usagers, un coût supplémentaire de 155 000€ pour l'année 2025 est à prévoir.

Une bonne nouvelle, l'attribution d'une nouvelle subvention par la région dans le cadre de la mise en œuvre de la TOEMi soit 150 000€.

Toutes ces dépenses, diminueront notre excédent actuel le passant de 1 994 980.33€ à 1 687 980.33€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	article	chapitre	objet	montant
215738	21	besoins supplémentaires en bacs réapprovisionnement	180 000.00		021	virement de la section de fonctionnement	125 000.00
215731	21	BOM occasion	80 000.00	1313	13	subvention de la région	150 000.00
2051	20	serveur complément	15 000.00				
TOTAL DÉPENSES SI			275 000.00	TOTAL RECETTES SI			275 000.00

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES				RECETTES			
article	chapitre	objet	montant	articles	chapitre	objet	montant
61351	011	location d'une BOM sur 5 mois + convoyage	27 000.00				
611	011	marché collecte PAP Suez	155 000.00				
	023	virement à la section d'investissement	125 000.00				
TOTAL DÉPENSES SF			307 000.00	TOTAL RECETTES SF			0.00
TOTAL DÉPENSES BUDGET			582 000.00	Sur équilibre après DM			1 687 980.33
				Sur équilibre du BP			1 994 980.33
				TOTAL RECETTES BUDGET			275 000.00

- **Participation à l'action « scandale trucks » par TransAtlantis**

Vu le scandale du cartel des camions, également connu sous le nom de 'cartel des constructeurs de poids lourd' qui est l'une des affaires les plus importantes en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe

Ce scandale a été mis au jour par la Commission européenne et concerne les pratiques de plusieurs constructeurs majeurs de camions entre 1997 et 2011 (6 constructeurs sont concernés : Mercedes-Benz Trucks, Renault Trucks/Volvo, Man, DAF Trucks, Iveco, Scania)

Celles-ci ont été reconnus coupables d'avoir participé à une entente illégale sur plusieurs aspects clés du marché (fixation des prix, synchronisation du calendrier des technologies de réduction des émissions et échanges d'information sensibles)

L'action TransAtlantis qui est le fonds d'investissement filiale du fonds américain Bowstreet est prêt à racheter notre créance liée au préjudice deux options s'offrent à nous :

- Option 1 : rachat immédiat
Vous recevrez une somme fixe pouvant atteindre 1000€ par camion, versée dès à présent
- Option 2 : vous percevrez 70% de l'indemnité finale qui pourrait être accordée par le juge dans environ deux ou trois ans. A titre indicatif, le montant moyen du préjudice est estimé à 2500 € par camion.

Sur la période concernée, 4 camions sont visés (1^{ère} option : 4 000€ ou 2^{ème} option : 10 000€ d'ici 2 ou 3 ans)

Par conséquent, il nous faut opter pour l'une des 2 options et m'autoriser à signer tous les documents concernant cette affaire

IV- MARCHES PUBLICS

- **Avenants aux marchés (marché PAP, Achat de bacs)**

Vu la délégation autorisée par le comité syndical en date du 11/03/2024 réf. délibération n°2024-009 relative à la préparation, la passation et l'exécution des marchés publics

Voici le texte de l'avenant :

En raison de difficultés organisationnelles, il est demandé de faire évoluer l'organisation des collectes actuelles avec la prestation afin de répondre au besoin de nos usagers.

Par conséquent, une troisième collecte sera mise en place au profit des ménages et des professionnels sur le secteur de Bayeux (OMR/SL) selon les modalités suivantes :

- Collecte le lundi soir
- Collecte le mercredi soir
- Collecte le vendredi soir

Pour la commune de Grandcamp-Maisy, une collecte supplémentaire des ordures ménagères résiduelles sera mise en place le lundi matin portant la fréquence à 2 fois/semaine (C2, le lundi et vendredi). Une collecte supplémentaire de la collecte sélective sera également mise en place toutes les semaines paires portant la fréquence à 1 fois/semaine (C1 le vendredi).

Ces évolutions entraînent une modification simple du jour de collecte sur 3 communes du littoral qui passent d'une collecte le vendredi au jeudi à savoir :

- Englesqueville-la-Percée
- Cricqueville-en-Bessin
- Saint-Pierre-du-Mont

A noter également la suppression de la collecte des professionnels de Bayeux hypercentre et de Grandcamp-Maisy agglomération le mardi.

Ces modifications sont à prendre en compte à partir du 02/06/2025 jusqu'au 31/12/2025.

Incidence financière

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 10 % et 5.5%
- Montant HT : 258 867€ pour une année (du 02/06 au 31/12 correspond à un montant de 139 000€ HT)
- % d'écart introduit par l'avenant : 1.68% sur la période du 02/06 au 31/12/2025

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 10 % et 5.5%
- Montant HT : 8 386 840.8 €
- **Avenant au marché pour l'achat de bacs roulants**

Finalement nous ne prendrons pas d'avenant car les prix proposés du bac sans couvercle ne sont pas du tout avantageux par rapport à l'achat d'une cuve complète.

- **Enquête de dotation par VIACOL**

Point situation avec VIACOL

Le taux d'enquête réalisé atteint les 83% à la date du 28 mai. Un point de situation est prévu le 4 juin.

Autres difficultés :

Depuis le début d'année, nous rencontrons des difficultés sur la récupération des données GP. En effet, les bacs levés n'apparaissent pas dans notre logiciel GESBAC en ce qui concerne les gros volumes. L'entreprise CLS est intervenue pour constater d'où vient le problème. A première vue, des réglages étaient nécessaires et le bon fonctionnement est en bonne voie.

- **Commande de colonnes aériennes**

Les colonnes aériennes OMR, MM et VERRE ont été commandées fin février et seront livrées avec l'équipement des badges en fonctionnement les 16 et 17/06 prochain.

Les badges ainsi qu'un kit de communication seront fournis aux mairies pour distribution auprès des usagers concernés.

V- AFFAIRES DIVERSES

- **Mise en œuvre de la tarification incitative (cas des professionnels, règlements de collectes,**

Notre bureau d'études E&S a démarré des simulations de grilles tarifaires en prenant en compte une projection de nos recettes issues de la redevance spéciale. Ce travail prend en compte des recettes élevées selon un scénario sans doute trop optimiste dans la mesure où il semble impossible d'appliquer des tarifs de surfréquence à nos gros producteurs au regard des ajustements de fréquence récemment faits pour s'adapter à leurs besoins.

Une nouvelle simulation va être faite avec une hypothèse de recettes des professionnels moindre.

Le travail sur le règlement de service démarre pour une application en 2026. Il conviendra sans doute de créer un groupe de lecture de ce document.

Un COPIL TI est programmé pour le lundi 30 juin.

Frédéric RENAUD
Président

